



Inscription à l'association sportive du collège M.T.A.

publié le 29/09/2022

Voici le document d'inscription officiel à fournir aux professeurs d'EPS afin de pouvoir participer aux activités de l'association sportive du collège MTA.

 [fiche_as_mta_inscription_eleves_2022-23](#) (PDF de 457 ko)

 [annexe_fiche_inscription_as_unss](#) (PDF de 761.1 ko)

Pour être licencié, l'élève devra obligatoirement remettre à son professeur d'EPS :

- ▶ 20€ (Libellez vos chèques à l'ordre de : **Association sportive du collège MTA**) ;
- ▶ L'Autorisation parentale dûment remplie et signée (fiche d'inscription ci-jointe) ;
- ▶ L'annexe sur le "Droit à l'image, RGPD, Assurance" signé.

Pour plus d'informations sur l'AS du collège consultez ce lien : <https://etab.ac-poitiers.fr/coll-ta-thouars/spip.php?rubrique46>

Les professeurs d'EPS



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.